

Mission 7.

**Pour une politique
culturelle et sportive
au service de tous**

I. Le contexte de la mission

Chiffres clés

- 156 salles de spectacles, 406 compagnies et ensembles artistiques et 241 festivals en Bretagne disposent de la licence d'entrepreneur de spectacles
- 64 manifestations littéraires
- 18 manifestations cinématographiques
- Plus de 29 000 contrats de travail liés aux activités physiques et sportives
- 85 ligues et comités régionaux sportifs
- 8 Centres d'entraînement et de formation des Clubs Phares (CEFCP)

La Bretagne est une terre fertile pour la culture. Un écosystème original s'y est développé au sein duquel se côtoient de grands établissements au rayonnement national et des projets associatifs ancrés dans leur territoire, des propositions artistiques enracinées intégrant les avant-gardes les plus contemporaines, des grands rassemblements de rayonnement international comme des manifestations « de niche » à dimension humaine. Cette diversité reflète une société bretonne dynamique, curieuse où créativité et audace se conjuguent avec vivre-ensemble et engagement.

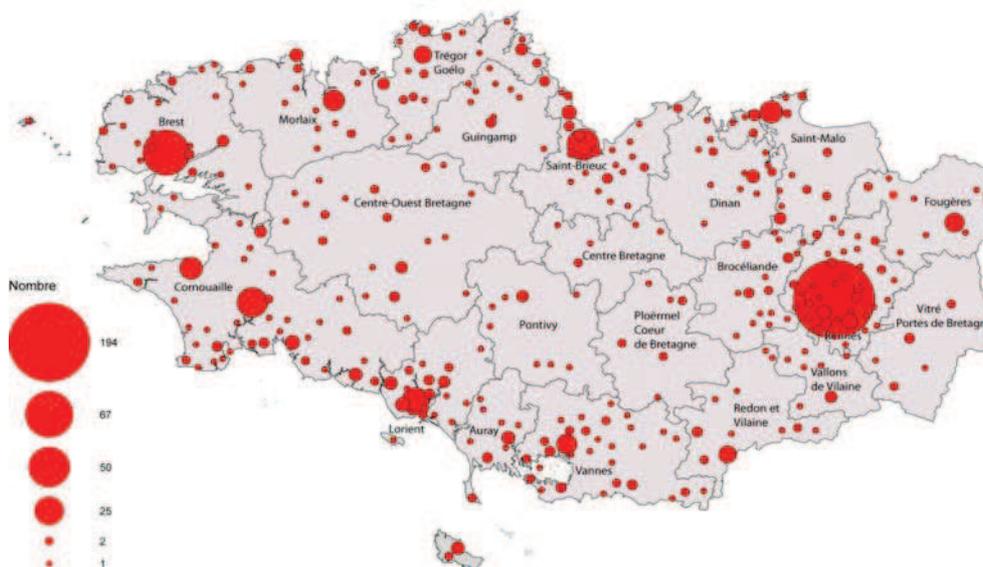
Cet édifice, patiemment construit par les acteurs culturels avec le soutien de tous les échelons territoriaux, est aujourd'hui fragilisé. La précarisation du statut de l'artiste, la raréfaction des finances publiques, la remise en question de valeurs essentielles - liberté d'expression, liberté de création, liberté de programmation -, l'individualisme et son corollaire le consumérisme, sont autant de menaces qui pèsent sur le paysage culturel. La recherche de maîtrise des coûts tout comme l'approche de nouveaux modèles économiques qui, ces dernières années, ont pu permettre aux acteurs de sauvegarder l'essentiel, atteignent aujourd'hui leurs limites. Si la tendance devait se confirmer, le paysage artistique et

culturel régional pourrait se déliter de façon sensible dans les mois et années qui viennent. Ainsi, à la rentrée 2014, près de 2/3 des salles soutenues par le Conseil régional dans le cadre du dispositif de production mutualisée annonçaient une baisse significative du nombre de spectacles programmés sur la saison.

C'est dans ce contexte qu'en 2014, la Région a poursuivi son engagement déterminé en faveur de la culture. En reconduisant le budget dédié à ce secteur, en signant avec l'État un protocole de développement culturel, en amplifiant les partenariats avec les grands établissements nationaux (Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national du livre (CNL)), en accompagnant l'émergence d'équipes artistiques et de nouveaux projets culturels sur l'ensemble du territoire (voir cartes), en redéployant fortement ses moyens, la Région a veillé à maintenir les conditions de la vitalité culturelle en Bretagne.

Le sport, quelles que soient les pratiques, découverte et initiation, recherche de performance ou plus simplement de bien-être, tient une place importante dans la vie des bretonnes et des bretons. Avec plus de 2 millions de pratiquants, la Bretagne peut compter sur une mobilisation importante des dirigeants et encadrants, des bénévoles ou salariés, œuvrant pour développer la pratique sportive, favoriser l'émergence de sportifs de haut niveau et organiser des événements et des manifestations, qui au même titre que les grands rassemblements culturels, constituent des moments de joie, de partage et participent ainsi à la vitalité de la région. Le sport est également un secteur économique à part entière. Les trois sous-secteurs que sont la pratique sportive, la gestion des équipements et des infrastructures et l'industrie, le commerce et les services concentrent 9 450 prestataires et clubs sportifs, à l'origine de près de 29 000 contrats de travail, pour 21 115 équivalents temps plein. Ce qui représente un chiffre d'affaires de 2,8 milliards, soit 3,3 % du produit intérieur régional brut (données 2013).

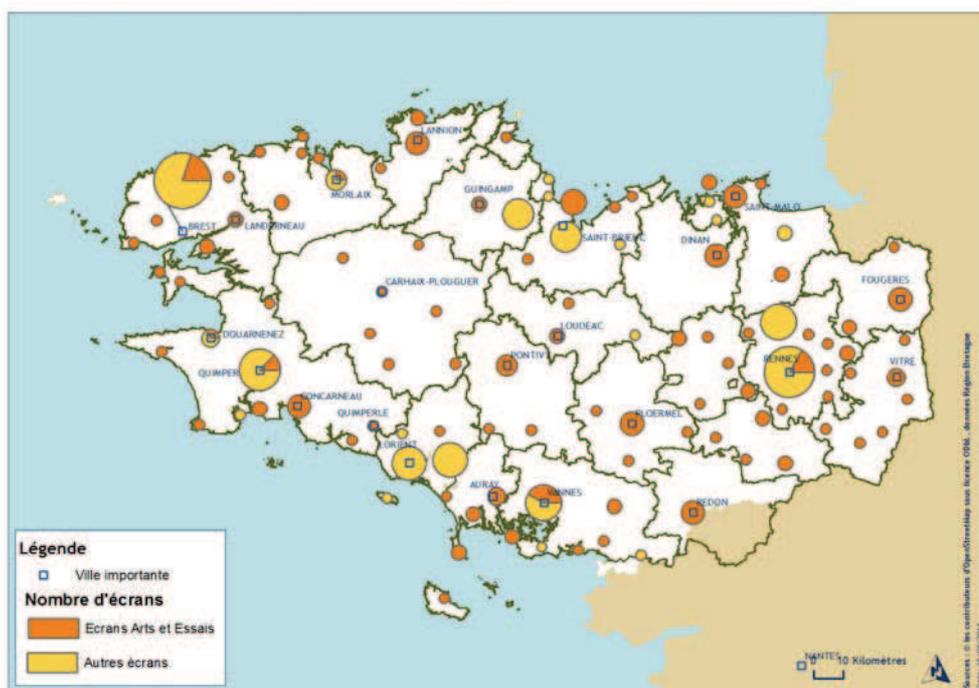
Territorialisation par pays des entrepreneurs de spectacles



Source Spectacle vivant en Bretagne - données 2012

La licence d'entrepreneurs de spectacles est obligatoire pour toute structure, qu'elle soit publique, associative ou commerciale, dès lors que son activité recouvre l'exploitation d'un lieu de spectacles, la production de spectacles vivants, ou qu'elle organise plus de six représentations par an. Il existe 3 catégories de licence : exploitant de lieu, producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées, diffuseur de spectacle.

Répartition des salles de cinéma



La Bretagne se caractérise par un nombre important de cinémas implantés sur son territoire. La répartition de ces cinémas est régulière, un grand nombre de *mono écrans* étant implantés en milieu rural ou semi rural. Plus de 50 % de ces salles sont classées *art et essai*.

II. Des politiques toujours plus attentives à leur effet de levier

➔ L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique culturelle régionale s'inscrit dans les enjeux du développement durable à double titre :

- Le secteur culturel, comme les autres activités économiques et sociales, intègre progressivement les enjeux de la responsabilité sociale et environnementale dans ses pratiques et ses dispositifs : réduction de l'impact des manifestations sur l'environnement (tels que tri des déchets, performance énergétique, production et consommation responsables), réflexion sur l'aménagement culturel et artistique du territoire breton avec un soutien aux équipements culturels et festivals en zone rurale au plus près de la population. A titre d'exemples, la Région conventionne avec le *Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire* en Bretagne qui réunit 25 festivals très différents, tels les *Bordées de Cancale* ou le *Festival Interceltique de Lorient*; les *TransMusicales* de Rennes sont produites avec le soutien de la Région dans un processus de certification ISO 20121, une norme de management responsable des événements.
- La finalité d'une politique culturelle est une des composantes du développement durable au même titre que l'emploi, la biodiversité, la santé ou l'éducation. Depuis 2009, la Région Bretagne a réaffirmé une politique culturelle ambitieuse visant à préserver et encourager la diversité culturelle en s'inspirant notamment des textes de l'UNESCO : le droit de choisir sa culture en fonction de ses appartenances, de ses constructions identitaires aujourd'hui composites, est un droit élémentaire, irréductible. Le respect des droits culturels est considéré en Bretagne comme une composante essentielle du développement durable, à égalité avec d'autres besoins fondamentaux. Les soutiens à la nouvelle association *Bretagne Culture Diversité* (BCD) et plus largement à l'ensemble des associations qui œuvrent dans le champ du patrimoine culturel immatériel illustrent cette ambition.

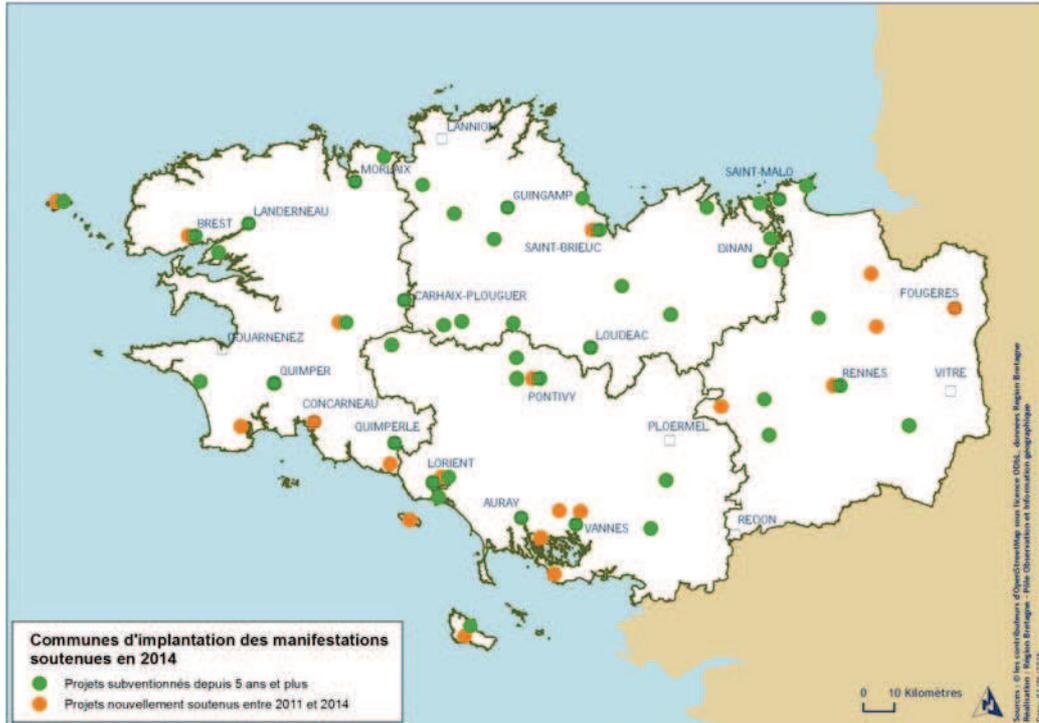
La politique sportive régionale s'attache dorénavant à ajouter la dimension économique aux traditionnelles visées sociales et éducatrices. Cet objectif ambitieux se traduit notamment par le développement de l'offre de formations en apprentissage par le CFA des métiers du sport dont la gestion a été confiée au *Campus de l'excellence sportive de Bretagne*. Ce dernier étoffe ainsi son offre de formations adaptées aux besoins du terrain, optimise l'employabilité et sécurise les parcours professionnels des bretonnes et bretons qui choisissent de faire carrière dans le sport.

Par ailleurs, la Région, à travers son programme sport mais aussi celui dédié à la valorisation du patrimoine, apporte son soutien au *Centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature et loisirs sportifs de nature* (CRER) qui délivre des prestations de conseil gratuites aux organisateurs de manifestations sportives de nature se déroulant en Bretagne tout en animant le réseau des adhérents à la charte qualité des sports nature mise en place en 2009 (35 signataires en 2014).

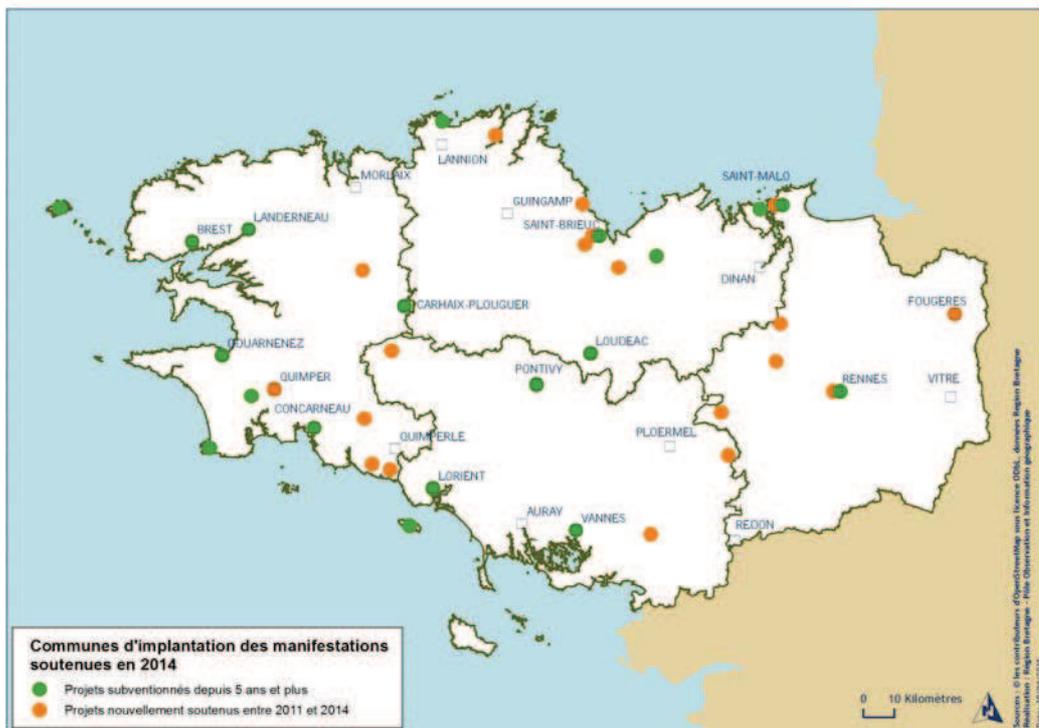
→ L'approche territoriale dans les politiques régionales

La politique culturelle régionale est largement conçue et mise en œuvre au regard des réalités territoriales dans lesquelles les projets artistiques et culturels s'inscrivent. Au-delà d'une recherche constante d'un aménagement culturel équilibré du territoire régional, cette préoccupation de l'ancrage local des projets soutenus est centrale pour cette politique qui cherche notamment à favoriser la confrontation, la rencontre entre les habitants et un processus de création artistique. En fonction de la densité de l'offre culturelle préexistante par exemple, et plus généralement des problématiques économiques, sociales, propres aux populations concernées, des propositions artistiques et culturelles au contenu comparable ne font pas nécessairement l'objet d'accompagnements identiques de la part de la Région selon le territoire envisagé.

Dynamique territoriale des aides aux manifestations culturelles (prog. 711 : spectacle vivant, arts plastiques)



Dynamique territoriale des aides aux manifestations culturelles (prog. 714 : audiovisuel, cinéma, vie littéraire)

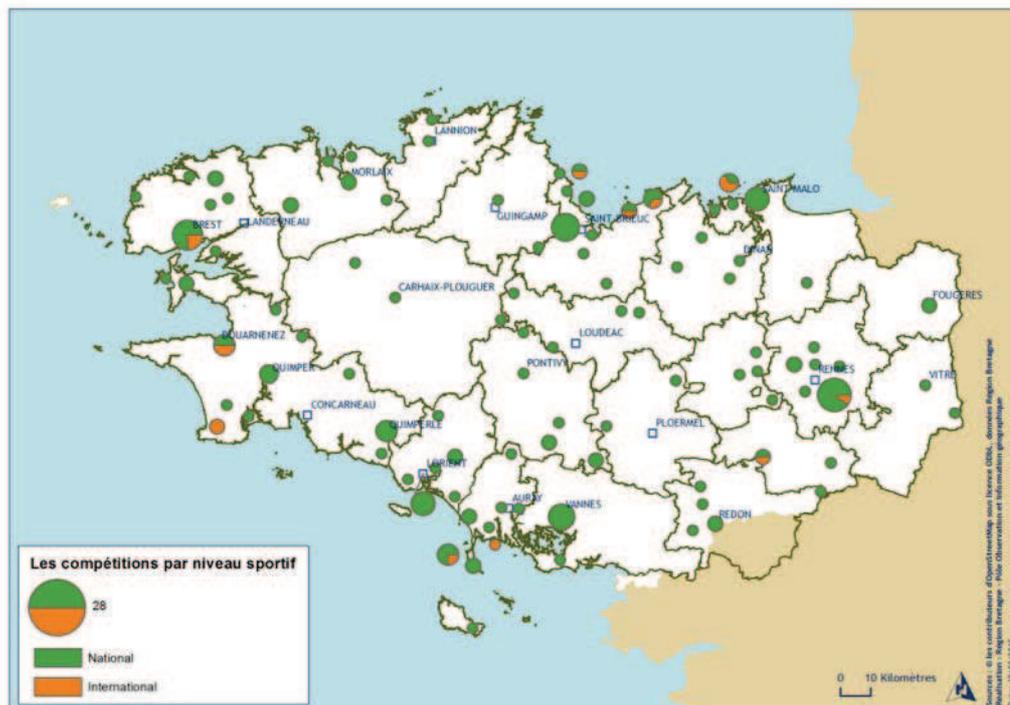


La volonté régionale de promouvoir les richesses de la diversité culturelle peut également être à l'origine de soutiens à des projets menés spécifiquement dans certains territoires peu pourvus en équipements ou en ressources culturelles, en incitant des équipes artistiques à rayonner « hors les murs », prioritairement là où l'offre artistique et culturelle est la moins dense.

Volontariste, la politique sportive du Conseil régional de Bretagne se déploie sur trois axes : le sport pour tous, l'excellence sportive et le rayonnement du sport. La Région a fait le choix d'adopter des dispositifs à fort effet de levier au bénéfice du mouvement sportif structuré autour du *Comité régional olympique et sportif de Bretagne*, les Ligues et Comités régionaux et leurs clubs affiliés (représentant les Fédérations nationales en Bretagne).

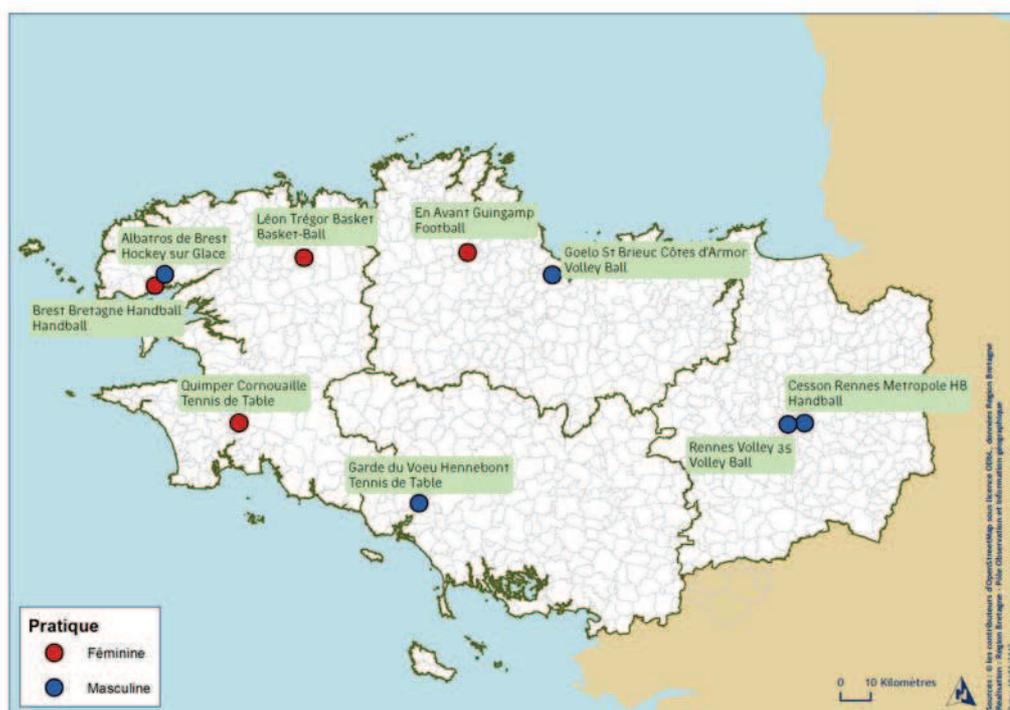
Pour autant, elle déploie ses propres outils comme le *Chèque-sport*, aide à la pratique encadrée dédiée aux jeunes, ou les *Centres de formation des clubs phares* (CEFCP) dont l'objectif est d'accompagner les meilleurs jeunes bretonnes et bretons au plus haut niveau (club de 1^{er} ou 2^{ème} niveau national). La Région soutient par ailleurs la réalisation d'équipements sportifs structurants pour le territoire qui permettent d'offrir des conditions de pratiques confortables tant pour le public lycéen, les licenciés des clubs et associations sportives que pour les sportifs de haut niveau.

Aides à l'organisation des compétitions



Les aides à l'organisation de compétitions constituent le principal dispositif en faveur de l'axe *Rayonnement du sport*. En 2014, la Région a soutenu 155 compétitions dont 8 de niveau mondial. Elles sont réparties de manière équitable sur le territoire (nord/sud/est/ouest mais aussi littoral/centre Bretagne). Pour les compétitions de niveau mondial, la majorité émanant de la Fédération internationale de voile, le littoral est logiquement sur-représenté.

Centres de formation des clubs phares soutenus



Les 9 clubs bénéficiant d'une aide au fonctionnement de leur centre de formation représentent 6 disciplines (volley-ball, handball, basketball, football, tennis de table et hockey sur glace). La moitié des centres concerne la pratique féminine (basketball, handball, football et tennis de table).

III. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Les politiques culturelle et sportive de la Région entrent dans le champ des compétences choisies. La Région a défini des dispositifs de mise en œuvre principalement centrés sur la présence, le rayonnement sur les territoires, source de développement économique et d'attractivité, la qualité des projets, autour d'objectifs partagés et dans un souci de complémentarité avec les axes plus spécifiques des politiques régionales.

Pour chacune des orientations stratégiques de cette mission, les soutiens financiers apportés par la Région aux projets, aux manifestations, aux clubs et aux différentes structures, supposent le plus souvent l'implication des échelons locaux concernés ou en appui d'autres politiques régionales.

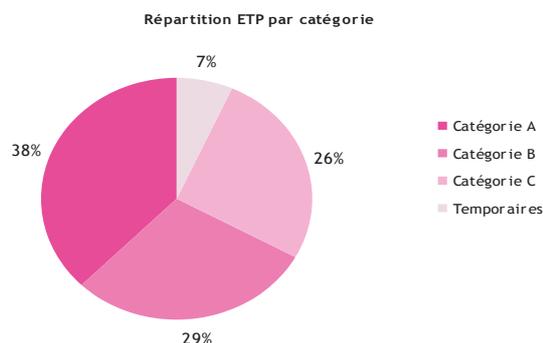
La Région privilégie également la mise en réseau des acteurs en s'appuyant sur les *Établissements publics de coopération culturelle* (EPCC) qui sont consacrés au spectacle vivant, au livre et plus récemment à la formation au travers du *Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne / Pays de Loire* et de l'*École supérieure européenne des arts de Bretagne*.

Ces modes opératoires impliquent pour chacun des partenaires un suivi des engagements et de la qualité des résultats produits.

→ Moyens humains

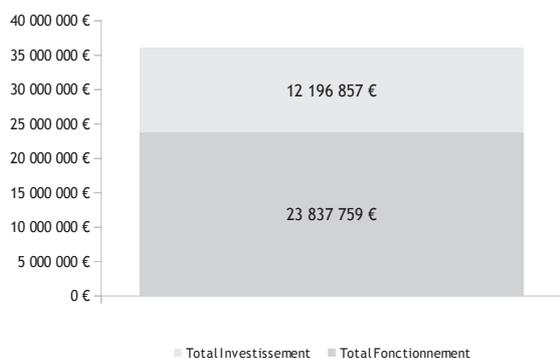
Mission 7 - Pour une politique culturelle et sportive au service des tous

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2014
Catégorie A	9,7
Catégorie B	7,5
Catégorie C	6,8
Temporaires	1,7
Apprentis	
Emplois d'avenir	
Total ETP	25,7
Total Masse salariale	1 184 397 €

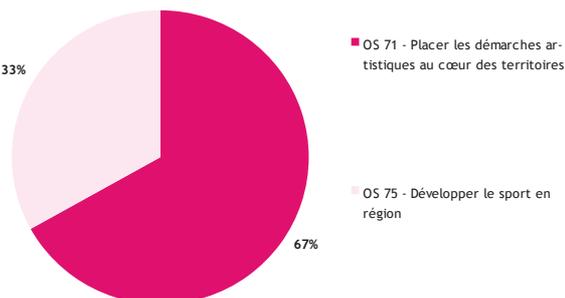


→ Répartition des dépenses

Répartition des dépenses de la mission 7 par nature en 2014 (CP mandatés)



Répartition des dépenses de la Mission 7 par orientation stratégique - 2014 [Total des CP mandatés en I et F]



Dépenses par Orientation stratégique

Mission 7 - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous			
	CP mandatés en 2014	CP votés en 2014	Taux de réalisation
OS 71 - Placer les démarches artistiques au cœur des territoires	24 100 426 €	25 131 830 €	96%
Fonctionnement	19 498 292 €	19 971 830 €	98%
Investissement	4 602 134 €	5 160 000 €	89%
OS 75 - Développer le sport en région	11 934 191 €	11 991 170 €	100%
Fonctionnement	4 339 467 €	4 341 170 €	100%
Investissement	7 594 723 €	7 650 000 €	99%
Dépenses totales de la Mission 7 (I et F)	36 034 616 €	37 123 000 €	97%
Total Fonctionnement	23 837 759 €	24 313 000 €	98%
Total Investissement	12 196 857 €	12 810 000 €	95%

La Région a finalisé ses engagements sur les 3 grands projets d'équipements d'intérêt inter-régional, national ou de très grandes capacités (salle d'athlétisme couverte de Rennes, stade d'athlétisme couvert de Saint-Brieuc et l'Arena de Brest) ainsi que le projet de rénovation du Campus de l'Excellence Sportive de Dinard. En fonctionnement, la Région concentre près de la moitié de son budget (44 %) à l'excellence sportive.

Le budget consolidé « Sport » (totalité des engagements dédiés au sport provenant de l'ensemble des programmes budgétaires de la Région, en investissement et en fonctionnement) représente 20,2 M€ en 2014 contre 28 M€ en 2013. Le programme 751 représente 42 % de ce budget consolidé (en AP-AE affectés). La formation initiale et la politique en faveur des lycéens sont les deux autres principaux programmes budgétaires contributeurs.

Programme 711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Chiffres clés

- 156 salles de spectacles
- 241 festivals
- 406 compagnies titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacles
- 12 000 personnes travaillent dans le secteur du spectacle vivant en Bretagne

Documents cadre

- Rapport sur la politique culturelle en Bretagne (mai 2011)

Objectifs

[I] - Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires

[II] - Favoriser le développement de ressources au service des artistes et des porteurs de projets

[III] - Soutenir les pratiques artistiques et culturelles, la diversité culturelle et la transmission du patrimoine culturel immatériel

Actions

[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels

[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels

[III - 1] Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle

[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles

[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger

[III - 2] Soutenir l'engagement des jeunes dans des projets artistiques et culturels

[I - 3] Favoriser un aménagement concerté du territoire en équipements culturels

[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques

[III - 3] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

[I - 4] Accompagner l'émergence de projets culturels de territoires en développant l'ingénierie culturelle

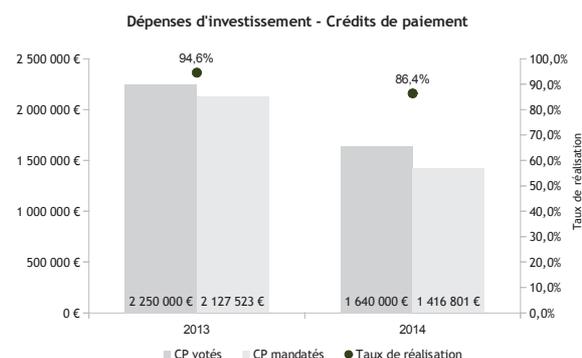
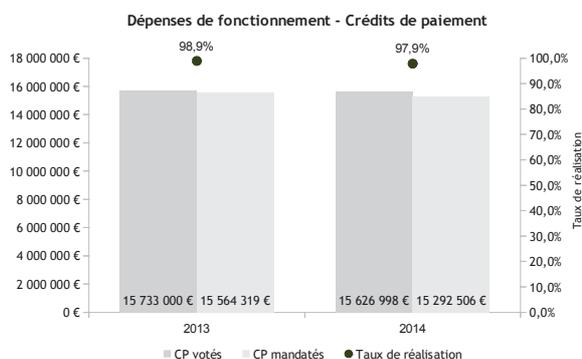
Cadre de l'intervention

Ce programme regroupe les interventions de la Région en faveur du spectacle vivant (danse, théâtre, musique), des arts plastiques, du patrimoine culturel immatériel, des pratiques culturelles ainsi que l'appel à projets en faveur de la jeunesse.

En 2014, le redéploiement des moyens s'est poursuivi dans le but de conserver une dynamique budgétaire permettant d'accompagner des initiatives émergentes, tout en questionnant des projets qui ne répondent plus aux objectifs prioritaires ou aux conditions d'intervention énoncés par la Région. Dans le même temps, la mutualisation des moyens et le travail en réseau continuent d'être encouragés : soutien aux réseaux professionnels, encouragement aux initiatives de coproductions, engagement à développer les partenariats pour les structures conventionnées notamment.

Le travail à périmètre budgétaire constant devient toutefois plus délicat : l'économie des structures culturelles est fragilisée par la baisse des subventions des autres collectivités et de l'Etat induisant une tension sur les conditions de production. Dans le même temps, ce programme s'attache à intégrer dans son périmètre des disciplines jusqu'ici pas ou peu présentes (cultures urbaines, patrimoine culturel immatériel, arts numériques) et se doit de toujours mieux prendre en compte - au-delà de l'offre artistique - les initiatives en matière d'éducation artistique et culturelle ou de pratiques culturelles.

16,7 M€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)



Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	16 765 000 €	15 659 000 €
affectées	14 927 444 €	15 128 988 €

En fonctionnement :

Les AE affectées se répartissent comme suit par objectif : 7,2 M€ [I], 5,1 M€ [II], 2,7 M€ [III]

Elles portent notamment sur les principaux postes suivants :

- 3,1 M€ pour les équipes artistiques [I.1], dont 1,6 M pour l'Orchestre Symphonique de Bretagne,
- 2,9 M€ pour le soutien aux manifestations,
- 3,4 M€ pour le soutien aux structures de production et de diffusion [II.3].

Autorisations de programme	2013	2014
votées	3 500 000 €	1 520 000 €
affectées	2 309 431 €	713 831 €

En investissement :

- 0,4 M€ (soutien à la construction et la rénovation d'équipements culturels) [I-3-1],
- 0,13 M€ (soutien à l'acquisition de matériel) [I-3-2],
- 0,19 M euros (soutien aux centres ressources régionaux) [II-1-1], montant en baisse en 2014 en raison de la fin des besoins en investissements pour la construction du nouveau FRAC Bretagne.

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Soutien à la création de projets artistiques et culturels [I-1] et aux manifestations artistiques et culturelles [II-2]

Plusieurs redéploiements ont été opérés en 2014 afin de rendre plus équitable le soutien régional :

- entre compagnies : les subventions des projets soutenus depuis de nombreuses années et s'orientant vers un arrêt ou une transmission de l'activité sont ajustées tandis que des équipes artistiques en développement sont accompagnées dans leur structuration. Certaines compagnies, dont le projet ne se déploie plus à l'échelle régionale, ont également été interrogées. 39 équipes ont ainsi connu en 2014 une évolution à la hausse ou à la baisse de la subvention régionale.
- entre les différentes disciplines artistiques du spectacle vivant. Il s'agit de soutenir la prise de risque artistique pour les disciplines plus exigeantes ou moins facilement relayées par les diffuseurs, telles que la danse contemporaine, les musiques populaires, le théâtre de texte, tout en étant attentif à la viabilité économique des projets ; mais aussi de mieux prendre en compte des enjeux plus contemporains (jeunesse, cultures urbaines, numérique...) ou d'aménagement culturel du territoire.

Dans le domaine des arts plastiques, au-delà des structures ressources tels le FRAC Bretagne, Art contemporain en Bretagne, une attention particulière a été portée vers la consolidation des structures de production et de diffusion associatives et municipales dont la ligne artistique est pour certaines très précise (tels le sound art, photographie, édition d'artistes).

■ Soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention Région Bretagne / Institut Français [II-2]

La Région, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Institut Français, favorise la mobilité des artistes professionnels à l'international pour des projets de recherche, de résidence de création ou d'échanges artistiques et culturels. En 2014, 18 dossiers ont été soutenus pour un montant total de 111,4 K€ (2 en danse, 11 en musique, 3 en théâtre et cirque, et 2 projets pluridisciplinaires), touchant ainsi 13 pays différents.

Indicateur N°1 [II.2] : Soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention Région Bretagne / Institut français	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision 2014
Nombre de projets soutenus	9	16	18	19	18	20
Montant total des aides (en K€)	45	101	108	98	111	120

■ Soutien à la production mutualisée en région [II-3]

Ce dispositif est maintenant bien identifié par les théâtres et centres culturels (équipements qui n'étaient pas soutenus par la Région avant sa mise en œuvre). Il a permis d'une part d'encourager l'accueil d'artistes en résidences, durant lesquelles les artistes sont également invités à participer à diverses actions culturelles sur le territoire, et d'autre part de consolider les moyens en production des compagnies, toujours dans un souci de mutualisation et de mise en réseau (les projets doivent être soutenus par plusieurs théâtres coproducteurs pour être éligibles).

Le dialogue avec les bénéficiaires et les représentants des réseaux professionnels se poursuit afin d'évaluer ce dispositif dans un contexte de réduction du nombre de représentations dans les saisons culturelles. Par ailleurs, dans le but de consolider les projets musicaux, les salles de musiques actuelles ont été invitées à déposer des demandes.

Indicateur N°2 [II.2] : Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision 2014
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	11	15	19	15
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	28	45	43	45

■ Le soutien à la promotion du patrimoine culturel immatériel (PCI) et de la diversité culturelle [III-I]

En 2014, le soutien accordé par la Région dans le cadre de sa politique culturelle aux actions de promotion du patrimoine culturel immatériel et de la diversité culturelle s'est d'une part traduit par des soutiens nouveaux ou renforcés à des projets menés localement par des acteurs associatifs (Groupement culturel breton des Pays de Vilaine, La Granjagoul à Parcé, Festival Vents de Vilaine à Pont-Réan...). D'autre part, le projet de l'association Bretagne Culture Diversité continue de progresser, autour de nouveaux partenariats (émission mensuelle de radio avec le réseau Brudañ ha Skignañ), de nouveaux champs d'intervention (montage d'une action collective autour des *Temps d'activités périscolaires* (TAP)), de nouveaux services (application pour mobiles BreizhApp) ou de nouveaux contenus (400 films sur la diversité culturelle sur la plateforme audiovisuelle *Bretagne et Diversité* (BED)).

■ Appel à projets *Place aux Jeunes* [III-2]

En 2014, la troisième édition l'appel à projets culturels *Place aux Jeunes* a été l'occasion de soutenir 10 projets portés par des acteurs de la culture ou de l'accompagnement des jeunes en Bretagne, impliquant fortement, dans leur conception ou leur mise en œuvre, des personnes de 15 à 29 ans éloignées des circuits culturels. Suite à la consultation menée en 2013, une priorité a été accordée aux partenariats entre acteurs culturels et structures de l'insertion des jeunes.

■ Le soutien à la formation professionnelle et aux enseignements artistiques [III-3]

Le Pont Supérieur (Pôle Bretagne/Pays de la Loire d'enseignement supérieur du spectacle vivant) est désormais structuré administrativement et pédagogiquement. Les résultats de la première promotion 2012/2014 sont très satisfaisants (18 étudiants sur 20 reçus au Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien). Une convention a été signée en juillet 2014 avec l'Ecole du Théâtre national de Bretagne.

L'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB), créée en décembre 2010, a aujourd'hui un effectif de 900 étudiants.

Chiffres clés

- 128 salles de cinéma en activité
- 33 sociétés de production en Bretagne
- 561 jours de tournage sur le territoire
- 123 librairies indépendantes en Bretagne

Documents cadre

- Convention de coopération cinématographique et audiovisuelle (2014-2016)
- Convention territoriale autour du livre et de la lecture
- Rapport sur la politique culturelle en Bretagne (2011)

Programme 714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Objectifs

[I] - Encourager le développement de la création et de sa mise en œuvre

[II] - Favoriser la circulation des projets, des artistes, des œuvres et des expériences

[III] - Favoriser la conservation, la valorisation et la transmission des œuvres et du patrimoine culturel immatériel

Actions

[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle

[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit

[I - 2] Développer les conditions d'accueil des tournages sur le territoire

[II - 2] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes

[III - 2] Développer la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation

[I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée

[II - 3] Favoriser une offre de contenus radiophoniques diversifiés

[III - 3] Soutenir la mutualisation des programmes des télévisions locales

[II - 4] Contribuer à la construction, à l'équipement et à la rénovation de salles de cinéma indépendantes sur le territoire

[III - 4] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

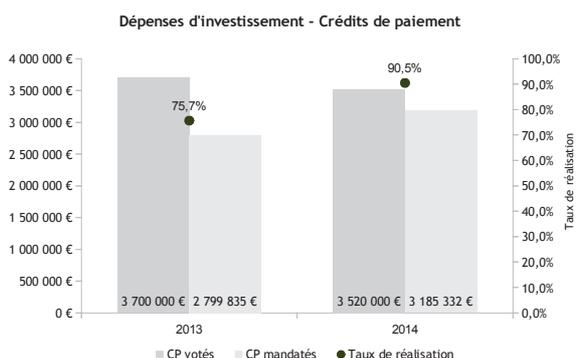
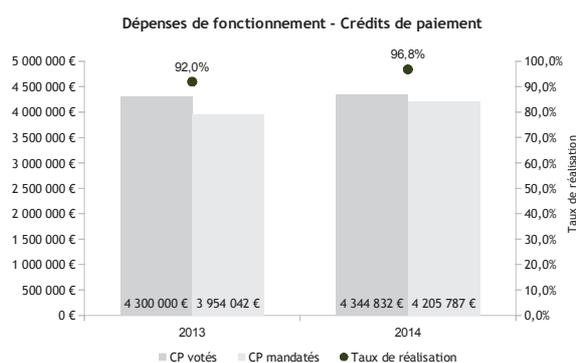
Cadre de l'intervention

Ce programme regroupe les soutiens aux domaines du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du disque, des radios et du patrimoine culturel immatériel. Si ces secteurs nécessitent une approche économique spécifique, ils doivent aussi être considérés à l'aune de critères culturels exigeants favorisant, sans hiérarchie, la diversité des points de vue.

Le *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle* (FACCA) accompagne financièrement des productions de films, de l'écriture à la réalisation. Considérablement revalorisé ces dernières années, le FACCA répond à un double objectif : encourager la création artistique et soutenir le développement de la filière. Les partenaires bretons (Région, départements des Côtes d'Armor et du Finistère) soutiennent ainsi une grande diversité d'œuvres (documentaire, fiction, animation) renforçant le rayonnement du territoire et favorisant le développement de la création cinématographique et audiovisuelle en Bretagne.

La politique de soutien au livre votée en 2012 a été complétée en 2014 par de nouvelles modalités d'accompagnement des manifestations littéraires. Une réflexion a été menée avec l'État (DRAC et Centre National du Livre) afin de coordonner et de renforcer le soutien aux librairies indépendantes fragilisées par la mutation numérique d'une économie redéfinie. Ce travail de coopération a permis de signer une convention territoriale autour du livre et de la lecture (2015/2017), portant avec force la volonté et les moyens de maintenir l'activité culturelle des acteurs de la chaîne du livre en Bretagne. En matière de conservation, de valorisation et de transmission du patrimoine culturel immatériel, Bretania, portail des cultures de Bretagne, a été mis en ligne dès le mois de février 2014.

7,4 M€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)



Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	5 460 000 €	4 387 000 €
affectées	4 466 845 €	3 593 968 €

En fonctionnement :

Les AE affectées se répartissent comme suit par objectif : 0,6 M€ [I] ; 1,4 M€ [II], 1,6 M€ [III]. 0,3 M€ consacré à la diffusion [III-2]. 0,3 M€ a été consacré à la Cinémathèque de Bretagne [III-1] 1 M€ était prévu sur ce projet par convention triennale qui n'a finalement pas abouti.

Autorisations de programme	2013	2014
votées	3 960 000 €	3 680 000 €
affectées	3 173 162 €	3 047 152 €

En investissement :

Les AP affectées se répartissent comme suit par objectif : 3 M€ [I] ; 0,02 M€ [II], 0,02 M€ [III].

Avec 3 M€ affectés, le FACCA [I.1] représente 95 % des AP. Seulement 0,02 K€ ont été affectés pour les travaux des salles sur 600 K€ prévus.

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Vers un guichet unique Etat / Région dans le domaine du cinéma et du livre

A l'occasion de la signature du *Protocole de mise en œuvre du volet culture* du Pacte d'avenir en présence de la Ministre de la culture et de la communication, et anticipant une délégation de compétence dans les domaines du livre et du cinéma, le principe d'un guichet unique porté par la Région a été acté. Dans ce cadre, les crédits déconcentrés de l'Etat en région sont transférés au Conseil régional, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

■ Le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) en évolution constante [I - 1]

Dans le cadre de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle, la Région a affecté la totalité des autorisations votées portant le fonds d'aide à son plus haut niveau depuis sa création. Une nouvelle convention de coopération (2014/2016) a été adoptée entre la Région, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les départements des Côtes d'Armor et du Finistère. Elle permet au FACCA d'être renforcé et abondé par le CNC. En 2014, un nouvel abondement concernant la diffusion des films liés au territoire, a été négocié.

Indicateur N° 1 [I-1] Oeuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Valeur cible 2014
Nombre d'œuvres cinématographiques	29	35	33	37	38	30
Nombre d'œuvres audiovisuelles	49	47	59	61	67	40
Nombre total d'œuvres aidées depuis 2005	466	548	640	738	843	818

En 2014, le nombre de projets soutenus dans le cadre du FACCA progresse à nouveau. Le nombre de demandes s'est accru (+ 6 %). Le montant des aides consacrées à la création (écriture, développement et innovation/recherche) a progressé (+ 22 %).

■ La Bretagne terre d'accueil pour des projets de films record historique [I - 2]

En 2014, le nombre de jours de tournage sur le territoire a fortement augmenté, il constitue un record historique.

Indicateur N° 2 [I-2] Tournage sur le territoire	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Valeur cible 2014
Nombre de jours de tournage par an	351	500	341	342	561	380

L'augmentation du nombre de jours de tournage marque surtout une progression pour les projets de cinéma (+ 110 % pour le court métrage et + 128 % pour le long métrage). Il est intéressant de noter le doublement du nombre de projets de longs métrages tournés en Bretagne en 2014.

■ La nouvelle politique du livre, mise en application du volet concernant les manifestations littéraires [I - 3]

La nouvelle politique du livre a pour objectif de favoriser la mise en réseau des acteurs de la chaîne du livre. Les dispositifs régionaux (soutien au programme éditorial, aux projets éditoriaux exceptionnels, aux déplacements des éditeurs de Bretagne hors région, aux projets culturels des librairies indépendantes, aux résidences d'écriture et depuis 2014 à la nouvelle politique dédiée aux manifestations littéraires) ont favorisé la planification et la coordination de leurs actions. Cette nouvelle politique a incité les acteurs de la chaîne du livre à mieux s'adapter aux contraintes et aux évolutions de ce secteur.

■ Concertation sur la diffusion culturelle des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, le développement et le renforcement d'une mission dédiée [II - 4]

En 2014, la mission *Zoom Bretagne* de l'association *Cinéphare*, portant sur la diffusion des œuvres liées au territoire, a connu une année importante de développement. L'élaboration du dispositif *Réseau alternatif de diffusion* (RADI) permet aux cinémas de la région, de programmer un court métrage (produit et/ou réalisé en Bretagne) avant un long métrage projeté. Par ailleurs, la mission a travaillé à améliorer la visibilité des films dans les médiathèques et les bibliothèques de la région. Cette mission a été renforcée grâce au partenariat négocié avec le CNC.

■ Le parc des salles de cinéma est numérisé en Bretagne [II - 4]

La Région accompagne la rénovation et la construction de salles de cinéma. De 2011 à 2013, un dispositif spécifique a également accompagné, dans ce cadre, la numérisation des salles.

Indicateur N° 3 [II-4] Salles de cinéma modernisées ou construites	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Valeur cible 2014
Nombre d'opérations pour petits travaux de réhabilitation et d'équipements *	6	41	19	9	1	7
Nombre d'opérations pour réhabilitations importantes et constructions de salles **	4	2	3	0	0	2
Nombre cumulé de salles de cinéma concernées par une opération de modernisation ou de construction depuis 2004	49	92	114	123	124	132

* inférieur à 250 000 € de travaux

** supérieur à 250 000 € de travaux

La numérisation des cinémas en Bretagne a entraîné de lourds investissements. Certains exploitants ont fait le choix de différer les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité de leurs établissements aux personnes à mobilité réduite.

■ *Bretania*, l'accès à la connaissance du patrimoine culturel immatériel de Bretagne [III- 4]

Dès février, *Bretania*, la Bibliothèque numérique de Bretagne, a été mise en ligne. Plus de 340 000 notices documentaires permettent de prendre connaissance et d'accéder, depuis cette porte d'entrée mutualisée entre de nombreux acteurs culturels de Bretagne, à différents contenus numérisés : sons, images fixes et animées, textes. L'animation de ce projet, confiée à l'association Bretagne Culture Diversité, a permis au réseau de contributeurs de s'élargir dès cette 1^{ère} année de fonctionnement, et de publier de nombreux contenus éditoriaux tels que des frises, cartes, dossiers thématiques, web séries. Le réseau de partenaires a également pu travailler sur des enjeux communs, comme celui des droits portant sur les contenus numérisés.

Chiffres clés

• 28 970 contrats de travail sportifs en Bretagne fin 2013
source : GREF

• Dépenses sportives en Bretagne : 2,8 Md€ fin 2013
source : GREF

Documents cadre

• Rapport de la politique sportive (mai 2011)

• Schéma régional des équipements sportifs (mai 2011)

• Contrat d'Objectif Emploi Formation des métiers du sport (décembre 2012)

Programme 751 - Développer le sport en région

Objectifs

[I] - Favoriser l'accès au sport pour tous

[II] - Consolider le sport de haut niveau en Bretagne

[III] - Contribuer au rayonnement du sport

Actions

[I - 1] Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional

[II - 1] Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau

[III - 1] Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité

[I - 2] Favoriser une large pratique sportive et de loisirs à tous les âges de la vie

[II - 2] Accompagner les sportifs de Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau et aider les lycéens et les étudiants à la réalisation d'un double projet

[III - 2] Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

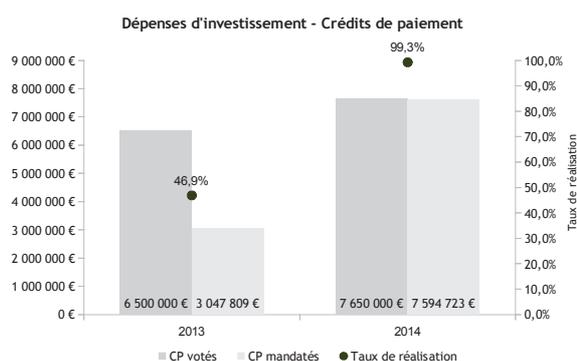
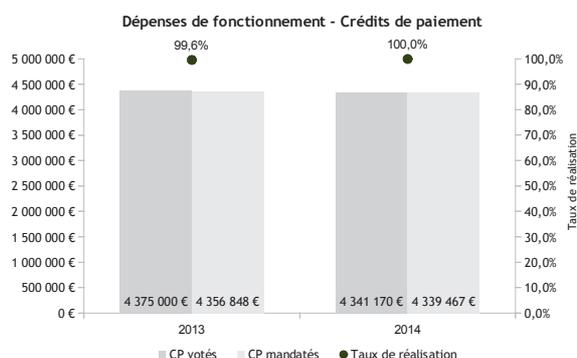
Cadre de l'intervention

La Région a déployé une politique sportive volontariste dans un contexte de raréfaction de l'argent public destiné aux acteurs du sport. D'une part, les crédits dédiés de l'Etat au sport (Ministère du sport et Centre National du Développement du Sport) ont baissé, confirmant ainsi l'orientation constatée en 2013. D'autre part, les Conseils généraux ont également revu leurs contributions à la baisse, tandis que les politiques sportives des agglomérations et des Communautés de communes témoignaient d'une certaine inertie, consécutive aux élections municipales de mars 2014. Le recul a surtout été marqué sur l'investissement. Dans ce contexte difficile, la Région a souvent été considérée comme un partenaire refuge par le mouvement sportif et les quelques maîtres d'ouvrage encore dynamiques.

La politique sportive de la Région se concrétise principalement par des cofinancements et par l'animation d'instances de gouvernance telle l'*Assemblée générale du sport*, en lien avec le mouvement sportif breton, ou le *Conseil du sport*, dont les travaux sur le poids économique du sport se poursuivent. Par ailleurs, la Région accompagne fortement le *Campus de l'Excellence sportive* de Bretagne, tant pour la conduite de ses quatre missions stratégiques (haut niveau, recherche et développement, accueil du mouvement sportif et formation) que pour l'implantation d'un site brestois (internat de Lanroze) et la rénovation du site historique de Dinard.

Les compétences obligatoires relatives aux lycées et à la formation tout au long de la vie contribuent notamment au développement du sport en Bretagne. Le budget « sport » consolidé, cumul de l'ensemble des interventions régionales dédiées au sport, s'élève à près de 20 M€ en 2014 (28 M€ en 2013). Ce dernier représente un soutien conséquent au bénéfice des quelques 7 500 clubs bretons, des 920 000 licenciés et des quelques 140 000 lycéens.

11,9 M€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement).



Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	4 345 000 €	4 345 000 €
affectées	4 344 998 €	4 320 974 €

En fonctionnement :

Les AE affectés sont réparties comme suit :

- 29 % pour le sport pour tous [I], dont environ 40 % pour le dispositif *Chèque-sport* ;
- 44 % pour le sport de haut niveau [II], dont 40 % pour l'aide au fonctionnement du *Campus de l'excellence sportive* (0,75 M€) ;
- enfin, 27 % pour le rayonnement du sport [III], dont les budgets sont majoritairement orientés vers l'aide à l'organisation de compétitions (77 %).

Autorisations de programme	2013	2014
votées	7 200 000 €	4 500 000 €
affectées	7 065 979 €	4 336 736 €

En investissement :

Les AP affectés sont réparties comme suit :

- 65 % pour les équipements dédiés au rayonnement du sport en Bretagne [III]. La Région apporte un soutien significatif à la réalisation de l'Arena de Brest (1 M€), du stade d'athlétisme couvert à Rennes (0,5 M€) et de la salle d'athlétisme couverte à Saint-Brieuc (1,3 M€).
- 23 % pour le sport pour tous [I] avec l'aide à la construction de la base de sports de Haute Vilaine près de Vitry (0,5 M€).
- 12 % pour le sport de haut niveau [II] avec une affectation conséquente au Campus pour la rénovation de Dinard (0,3 M€).

Analyse des principales réalisations de l'année

■ La Région confirme son rôle prédominant dans la réalisation d'équipements sportifs modernes et structurants [I.1 et II.1]

La Région a poursuivi la déclinaison opérationnelle de son *Schéma régional des équipements sportifs*. Les deux nouveaux dispositifs ont connu des débuts modestes, en raison notamment des contraintes financières qui pèsent sur le mouvement sportif. Celui en faveur de la création des sièges des ligues et comités régionaux a été mobilisé seulement par deux ligues (natation et handball). Quant à l'aide destinée à soutenir l'équipement sportif majeur d'une agglomération, seule Vitré Agglomération en a bénéficié en 2014 (réalisation de la base de sports de nature de Haute-Vilaine).

Indicateur N° 1 [Tous objectifs] Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Valeur cible 2015
Nombre de projets soutenus	15	11	16	13	14	15

Le nombre d'équipements sportifs soutenu par la Région a été sensiblement similaire à l'année dernière. La demande s'est maintenue pour les équipements traditionnellement sollicités (terrains de grands jeux en surface synthétique - 4 réalisations - et équipements majeurs d'une discipline - 2 réalisations). A noter cependant l'absence de projets de construction de centres aquatiques, notamment du fait de la transition entre les anciens *Contrats de Pays* et les nouveaux *Contrats de partenariat territoriaux*. Parmi les équipements d'intérêt interrégional ou national, trois projets ont été finalisés : l'Arena de Brest, la salle d'athlétisme couverte de Saint Briec Agglomération et le stade d'athlétisme couvert du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Le projet du vélodrome couvert de Lorient Agglomération n'a pas été maintenu.

■ Le nombre de bénéficiaires du dispositif *Chèque sport* stagne pour la première fois en 2014 [I.2]

Le dispositif offre une réduction automatique de 15 € sur toutes licences sportives acquises auprès d'un club breton par un jeune de 16 à 19 ans. Alors que depuis son lancement le nombre de bénéficiaires a augmenté régulièrement (+84 % entre 2010 et 2013), ce dernier stagne en 2014. En revanche, le nombre de clubs partenaires de l'opération continue d'augmenter (+2,4 %), attestant que les outils de communication et les modalités de diffusion du dispositif sont adaptés.

Indicateur N° 2 [II.2] Evolution du dispositif <i>Chèque sport</i>	Réalisation 2009/2010	Réalisation 2010/2011	Réalisation 2011/2012	Réalisation 2012/2013	Réalisation 2013/2014	Prévision 2014/2015
Nombre de jeunes de 16, 17, 18 et 19 ans bénéficiaires du <i>Chèque sport</i>	15 794	18 348	27 147	29 178	29 111	30 000
<i>Dont nombre de filles en %</i>		6 185 33,7 %	8 989 33,1 %	10 049 34,4 %	9 431 32,4 %	10 000
<i>Dont nombre de garçons en %</i>		12 163 66,3 %	18 158 66,9 %	19 129 65,6 %	19 680 67,6 %	20 000
Evolution du nombre de clubs partenaires	1 733	2 058	2 534	2 622	2 686	2 700

Alors qu'en 2013, le nombre de filles utilisatrices du chèque sport avait très largement progressé, dépassant pour la première fois la barre des 10 000 bénéficiaires, cette hausse ne s'est pas confirmée en 2014. Au contraire, le nombre de jeunes filles diminue (- 6,4 %) provoquant une hausse du poids relatif des garçons parmi les bénéficiaires (de plus de 2 points en 2014). Les garçons ont d'ailleurs adhéré encore un peu plus au dispositif (+ 2,9 %) même s'il s'agit de l'augmentation la plus tenue depuis le lancement du dispositif. Les trois disciplines les plus prisées par les bénéficiaires dans leur ensemble sont le football (près de 27 % des *Chèques sport*), le basket-ball et le handball. Ce sont ces trois mêmes disciplines qui sont choisies en priorité par les bénéficiaires garçons (le football représente 39 %). Quant aux filles, il s'agit du basket (13 %), du handball (10 %) et de l'équitation (7,5 %).

■ Des manifestations sportives aidées par la Région en nette baisse en 2014 [III.3]

Alors que le nombre de manifestations aidées ainsi que les budgets dédiés avaient été maintenus en 2013, la participation régionale a diminué en 2014. La Région a ainsi consacré un budget de 914 K€ en 2014 (- 17 % par rapport à 2013) pour 155 compétitions sportives (- 20 %). Génératrices d'activités économiques, d'emplois et de notoriété ainsi que de lien social et d'animation du territoire, ces dernières sont réparties, de façon égale, entre les quatre départements bretons.

Indicateur N° 3 [III.3] Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2009/2010	Réalisation 2010/2011	Réalisation 2011/2012	Réalisation 2012/2013	Réalisation 2013/2014	Prévision 2013/2014
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat Région	188	202	198	194	155	180
Nombre de championnats d'Europe ou du monde	9	11	16	20	15	15

Parmi les manifestations organisées en Bretagne, le cyclisme, comme les années précédentes, est la discipline la plus soutenue (360 K€), suivie par l'équitation (82 K€) et la voile (76 K€). En 2014, assez peu de championnats du monde ou d'Europe ont été organisés en Bretagne (15, soit - 25 % par rapport à 2013). Quelques grands événements ont marqué l'année sportive à l'image de la manche du Championnat du monde de windsurf à La Torche.